



CONSEIL DU 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
Séance du 28 janvier 2025

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 janvier à 18h30, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 22/01/25

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Enora BRETON ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE (arrivée en cours de séance) ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à M. Éric ALGRAIN ; M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à M. Paul SIMONDON ; Mme Laurence PATRICE a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN pour le début de la séance.

## TABLE DES MATIÈRES

HOMMAGE À JEANNINE CHRISTOPHE, PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION HISTOIRE ET VIES DU 10 <sup>e</sup> , DÉCÉDÉE LE 24 JANVIER 2025.....	4
Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	7
10 2025 01 – Désignation du secrétariat de séance.....	7
10 2025 03 – Adoption de la procédure d'urgence .....	7
10 2025 02 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 3 décembre 2024.....	7
2025 DDCT 39 – Communication de la Maire de Paris – Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure.....	8
2025 DSOL 9 – Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens, et subventions (976 350 euros).....	12
2025 DSP 9 – Subvention (500 000 euros) et convention avec l'association Oppelia-Richerand pour financer des travaux de mise en sécurité du Centre de Santé Richerand (10 <sup>e</sup> ).....	13
2025 DPE 3 – Projet Résidence du Durable – Subvention (20 000 euros) et convention auprès de l'association Les Canaux.....	15
2025 DASCO 10 – Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26.....	17
2025 DSOL 5 – Signatures de convention – Participation au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants-Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.....	20
2025 DFA 2 – Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire.....	22
2025 DLH 44 – Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLUb.....	25
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription .....	27
2025 DAC 6 – Subventions (527 500 euros), conventions et avenants, avec 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.....	27
2025 DAC 116 – Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Photo Days (9 <sup>e</sup> ).....	27
2025 DAC 183 – Subventions (75 000 euros) à 6 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions.....	27

2025 DSOL 8 – Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris, et subventions (5 032 121 euros) .....	27
2025 DU 21 – Acquisition en pleine propriété d'une portion d'un mur présumé mitoyen 210 rue Saint-Maur (10 <sup>e</sup> ) – Signature d'un protocole transactionnel avec la copropriété .....	27
2025 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros).....	27
2025 DDCT 2 – Subventions (245 073 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration.....	27
2025 DDCT 6 – Subventions (13 500 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10 <sup>e</sup> arrondissement (1 <sup>ère</sup> enveloppe EDL 10) .....	27
2025 DDCT 23 – Subventions (100 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations.....	27
2025 DVD 22 – Stationnement de surface – Dispositions diverses d'ajustement.....	27
2025 DAC 286 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Faustino Camazon Valentin au 10 rue des Récollets dans le 10 <sup>e</sup> .....	27
2025 DLH 20 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par Élogie-SIEMP .....	27
VCEUX.....	28
V10 2025 01 – VCEU DÉPOSÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À UN HOMMAGE À MARIE-LOUISE BOUGLÉ .....	28
V10 2025 02 – VCEU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10 <sup>e</sup> , RELATIF À LA COMMUNICATION DE LA VILLE ET AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES .....	31
V10 2025 04 – VCEU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE, RELATIF AUX FERMETURES DE CLASSES ET AU NON-REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES PUBLICS PARISIENS.....	34

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Enora BRETON.

*La séance est ouverte à 18h35.*

### **HOMMAGE À JEANNINE CHRISTOPHE, PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION HISTOIRE ET VIES DU 10<sup>e</sup>, DÉCÉDÉE LE 24 JANVIER 2025**

**Mme CORDEBARD** démarre la séance du Conseil d'arrondissement en rendant hommage à Jeannine Christophe, décédée le 24 janvier dernier. Il est difficile de résumer en quelques mots la vie de cette femme engagée, qui a permis à tous, élu.e.s et habitant.e.s du 10<sup>e</sup>, de mieux connaître les richesses tant humaines que patrimoniales de leur arrondissement. Historienne de formation, chercheuse au CNRS, fondatrice de l'association Histoire et Vies du 10<sup>e</sup> qui, sous sa direction, est devenue l'une des associations historiques parisiennes qui comptent, Jeannine Christophe aimait profondément le 10<sup>e</sup> arrondissement où sa grand-mère couturière habitait, rue du Faubourg Saint-Martin, où ses parents se sont mariés et où elle s'est installée définitivement après avoir grandi à Beyrouth, boulevard de la Villette. Femme d'une érudition sans faille dans un grand nombre de domaines, elle avait écrit des articles, rassemblé des documents, donné des conférences et organisé des expositions sur l'histoire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Très rigoureuse dans son travail, elle ne cédait jamais à la facilité et à l'approximation.

Mais Jeannine Christophe était également une personne d'une grande gentillesse et richesse humaine, qui n'hésitait pas à partager son savoir et sa passion avec tous ceux qui la sollicitaient pour passer un moment avec elle ou pour l'inviter à participer à des projets de préservation du patrimoine. Parmi ces derniers figurent la réhabilitation de l'ancien couvent des Récollets, qui héberge aujourd'hui le CIAEP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine), et celle du Louxor, un lieu qui représente à la fois un des plus beaux exemples de l'égyptomanie en France et un cinéma Art et Essai dynamique, ancré dans son quartier. Jeannine Christophe avait également ouvert la voie de la féminisation des espaces publics en proposant à la municipalité de changer le nom de la rue Jean Moinon en « Jean et Marie Moinon ».

Jeannine Christophe avait de la suite dans les idées, allant jusqu'à réfléchir à la manière avec laquelle le 10<sup>e</sup> arrondissement devrait lui rendre hommage après sa disparition. Dans un article publié le 9 mai 2019 dans le *Journal du Village Saint-Martin*, elle affirmait encore une fois sa conviction que « veiller à la sauvegarde du patrimoine » était « un moyen d'agir pour que la mémoire du 10<sup>e</sup> arrondissement ne tombe jamais dans l'oubli, une façon aussi d'écrire l'avenir ». C'est maintenant au 10<sup>e</sup> arrondissement de veiller sur sa mémoire et sur la pérennité de l'association qu'elle a laissé en héritage à la collectivité. La majorité municipale se fera ainsi un plaisir de suivre le souhait de Jeannine Christophe de donner son nom à une des salles du 5<sup>e</sup>

étage de la mairie, en accord avec tous les membres de sa famille et de l'association Histoire et Vies du 10<sup>e</sup> auxquels Mme CORDEBARD exprime ses condoléances les plus sincères.

Au nom des élu.e.s communistes, **M. JOUSSELLIN** tient à rendre hommage à Jeannine Christophe, grande femme du 10<sup>e</sup> arrondissement . En fondant en 1999 Histoire et Vies du 10<sup>e</sup>, dont elle a ensuite été la présidente et puis la présidente d'honneur jusqu'à sa mort, elle a considérablement fait progresser la connaissance de l'histoire et du patrimoine du 10<sup>e</sup>. Il suffit de considérer à quel point Histoire et Vie reste aujourd'hui une association active, utile et efficace, avec ses expositions, ses conférences et les idées qu'elle donne à la collectivité. A chacune de leurs rencontres, trop peu nombreuses malheureusement, M. JOUSSELLIN a été épaté par sa connaissance du 10<sup>e</sup>. Elle lui a appris, par exemple, que Victor Schœlcher était né dans le 10<sup>e</sup>, ce qui lui avait donné envie d'en célébrer la mémoire. Car discuter avec Jeannine Christophe, c'était avant tout apprendre à aimer le 10<sup>e</sup> arrondissement. M. JOUSSELLIN, au nom du groupe communiste, adresse ses condoléances à la famille de Jeannine Christophe, à ses amis et aux adhérents d'Histoire et Vies du 10<sup>e</sup>.

**M. FORT** regrette la perte d'une figure emblématique du 10<sup>e</sup>, qui avait consacré une grande partie de sa vie à transmettre, partager et faire vivre la mémoire de cet arrondissement qu'elle aimait si profondément. Passeuse de mémoire, elle croyait que pour préparer le futur il fallait connaître le passé. Elle disait qu'elle regardait amoureusement le 10<sup>e</sup> arrondissement et Paris à travers sa fenêtre. Mais avec la création de l'association Histoire et Vies du 10<sup>e</sup>, elle avait souhaité aller plus loin, partager sa passion avec les habitants et donner une âme aux lieux qui nous sont chers dans l'arrondissement, en contribuant ainsi à forger l'identité si unique de ce dernier. En regardant la quantité de travail réalisée par Jeannine Christophe au cours de sa vie, il est légitime de se demander combien de personnes ont appris à aimer le 10<sup>e</sup> grâce à elle et à son association. Son passage a marqué l'arrondissement, mais son héritage le plus important est peut-être l'élan qu'elle a su transmettre à ses successeurs pour sauvegarder la mémoire et l'âme du 10<sup>e</sup>. M. FORT tient à la remercier et à lui exprimer sa profonde gratitude.

**Mme SCHERER** convient avec M. FORT que Jeannine Christophe a été une des figures marquantes du 10<sup>e</sup> arrondissement, une des personnes qui ont contribué le plus à le façonner au cours des 50 dernières années. À sa retraite, en 1993, cette spécialiste de la mosaïque ancienne avait pu s'adonner à sa nouvelle passion, sa collection de cartes postales du 10<sup>e</sup>, qui comprend aujourd'hui plusieurs centaines de pièces et qui fera l'objet d'expositions au sein de la mairie. Son premier article, publié dans le numéro 11 de *La Gazette du Canal*, portait sur une carte postale de 1912 montrant un char de Carnaval du Comité des Fêtes du 10<sup>e</sup>. Jeannine Christophe restera jusqu'au numéro 35 la chroniqueuse habituelle de la page « Le 10<sup>e</sup> au passé ».

Fondatrice de l'association Histoire et Vie du 10<sup>e</sup>, Jeannine en avait été la présidente infatigable pendant 15 ans et, une fois sa place cédée, elle avait continué à animer son site internet et, plus récemment, sa page Facebook avec des images et des textes racontant l'histoire de l'arrondissement. Mme SCHERER se rappelle

qu'à la fin des assemblées générales de l'association, Jeannine aimait se rendre dans le restaurant libanais de la rue Lucien Sampaix où elle prenait invariablement un verre d'arak coupé à l'eau, dont le goût anisé l'aidait à se souvenir de sa jeunesse au Liban. Les anciens de *La Gazette du Canal* avaient l'habitude de dîner, une fois par an, à proximité de son domicile chez Barak, rue de Sambre-et-Meuse, où là encore un verre très dilué de raki aidait Jeannine à animer la discussion jusqu'à tard dans la nuit. Devenue présidente d'honneur d'Histoire et Vies du 10<sup>e</sup>, Jeannine tenait à inviter chez elle le conseil d'administration pour partager la galette des rois en janvier et fêter la nouvelle année. Elle aimait aussi convier quelques proches le soir du 14 juillet sur son balcon, pour admirer le feu d'artifice de la capitale et ceux des communes de la banlieue au sud de Paris. Son appartement avait un air de musée, avec des meubles vitrine exposant les objets collectionnés au cours de ses voyages, mais ses murs étaient tous ornés avec des peintures qui représentaient son attachement au 10<sup>e</sup> arrondissement. Jeannine Christophe était une femme enthousiaste et passionnée, à laquelle Mme SCHERER souhaite adresser toute sa reconnaissance pour l'important travail accompli.

**Mme CORDEBARD** remercie tous les intervenant.e.s et propose d'observer une minute de silence en hommage de Jeannine Christophe.

*Les élu.e.s se lèvent pour observer une minute de silence en mémoire de Jeannine Christophe.*

Après avoir annoncé les pouvoirs, **Mme CORDEBARD** entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

## ORDRE DU JOUR

**Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office**

### **10 2025 01 – Désignation du secrétariat de séance**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Enora BRETON comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

### **10 2025 03 – Adoption de la procédure d'urgence**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** invite les élu.e.s à adopter la procédure d'urgence permettant de voter les délibérations arrivées après la date limite de transmission.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

### **10 2025 02 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 3 décembre 2024**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 3 décembre 2024.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		18	
POUR	18	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

### **2025 DDCT 39 – Communication de la Maire de Paris – Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure**

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique que la DDCT 39 est une communication sans vote et rappelle qu'après la territorialisation des politiques publiques, enclenchée fin 2021, et l'adoption du Pacte parisien de proximité, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, la municipalité a fait le choix de transformer la capitale en une ville où il est possible de trouver tout ce qui est nécessaire à quinze minutes de chez soi. Des débats ont eu lieu en faveur ou contre une plus grande décentralisation, débats qui se reflètent dans les diverses propositions de réforme de la loi dite « PLM » sur le mode de scrutin municipal à Paris, Lyon et Marseille. Finalement, Paris a décidé de répondre à la demande plus ou moins clairement exprimée par les habitants d'une plus forte décentralisation, les arrondissements ayant montré leur implication et leur utilité dans le quotidien de la population.

Désormais véritable pilote de l'action municipale dans son arrondissement, la Mairie du 10<sup>e</sup> travaille main dans la main avec les services centraux à la concrétisation du concept de « ville du quart d'heure », largement soutenu par les Parisiens. En effet, tout en appréciant vivre dans une grande métropole, ces derniers aiment également leur quartier et souhaitent y trouver tout ce qui est essentiel à leur vie, comme la possibilité de faire des courses, de s'amuser, de pratiquer un sport ou de se soigner. Cet objectif exige de repenser l'utilisation d'un certain nombre d'équipements existants ou d'en créer des nouveaux.

Au cours de ces trois dernières années, cette politique s'est notamment illustrée dans le 10<sup>e</sup> par la création d'une brigade de police municipale pilotée au niveau de l'arrondissement et par la réalisation de divers aménagements dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », tels que les « rues aux enfants », les « rues aux écoles » et bientôt les « rues aux jardins ». La mise en place de l'« enveloppe souple » a permis de décider plus librement la manière dans laquelle dépenser l'argent destiné, par exemple, à la propreté. Le pilotage de la mairie d'arrondissement des terrasses estivales et de la baignade dans le canal

Saint-Martin en sont d'autres illustrations. La Ville a créé un Fonds d'animation locale permettant aux arrondissements de disposer d'une somme pour subventionner un certain nombre d'associations indépendamment des services centraux. La Mairie du 10<sup>e</sup> a également profité des JOP 2024 pour mettre en œuvre des quartiers dits « d'hyper accessibilité », afin de simplifier la circulation des personnes à mobilité réduite à l'échelle du quartier.

L'acte 2 de la territorialisation des politiques publiques de la ville du quart d'heure a tout d'abord pour objectif de pérenniser tout ce qui a été mis en place par l'acte 1. Il permettra également aux arrondissements de disposer d'une liberté décisionnelle et de moyens économiques accrus pour l'entretien de l'espace public, grâce notamment à la création de deux nouvelles « enveloppes souplesse » destinées respectivement à l'entretien des pieds d'arbre et des espaces verts et à la réévaluation de l'« enveloppe souplesse » propreté, utilisée dans son intégralité en 2024. Un réseau de référents sera créé pour l'espace public, c'est-à-dire d'un groupe de personnes inter-services et inter-directions qui détectent et signalent les anomalies aux services compétents, en garantissant ainsi une plus grande réactivité et efficacité.

Une partie du traitement de l'urgence sociale sera désormais dévolue aux arrondissements. Des cellules locales de veille sociale seront créées afin de travailler au plus près des personnes en situation de détresse et de leur apporter de l'aide plus rapidement. Sur l'ensemble des politiques publiques, l'avis des mairies d'arrondissement sera systématiquement demandé, ce qui favorisera la concertation et la co-construction de projets avec les habitants dans le cadre du renforcement de la dynamique de participation citoyenne. L'acte 2 de la décentralisation donnera ainsi plus de satisfaction aux arrondissements, mais aussi plus de responsabilité et donc plus de travail. À ce propos, Madame la Maire sait pouvoir compter sur l'engagement personnel et le professionnalisme rigoureux des élu.e.s.

**M. FORT** observe que la DDCT 39 est en réalité une communication en trompe-l'œil, car elle semble donner davantage de compétences aux arrondissements alors qu'elle propose non pas une décentralisation mais une déconcentration, c'est-à-dire non pas un transfert de compétences mais une redistribution de responsabilités. Il n'existe par ailleurs aucun calendrier détaillé de mise en œuvre, même s'il est question de l'application de certaines mesures en 2025. Il n'existe pas non plus de moyens humains ni financiers qui soient alloués à la plupart des projets, et notamment à la création de cellules locales de veille sociale.

En ce qui concerne la territorialisation des collèges, les compétences supplémentaires des élu.e.s ne doivent pas se limiter à participer aux conseils et à suivre la réalisation des travaux. Quant à la participation citoyenne, la communication propose uniquement de modifier le nom des Maisons de la vie associative et citoyenne en « Maisons de l'engagement », ce qui n'est pas véritablement une décentralisation des compétences. S'agissant de la propreté, l'enveloppe de 13 millions d'euros et les référents de quartier prévus pour 2025 arrivent alors que Mme HIDALGO est au pouvoir depuis 13 ans et que l'opposition demande depuis des années d'accorder davantage de moyens humains et financiers aux services de propreté de proximité. Il en va de même pour la brigade de police municipale, qui a tardé à voir le jour. La

communication explique que des référents de police municipale seront nommés pour chaque quartier. Cependant, la priorité devrait être donnée à l'augmentation des effectifs, Mme HIDALGO ayant promis en 2020 que ceux-ci auraient atteint le nombre de 5 000 alors qu'aujourd'hui ils sont à peine 2 300.

En conclusion, M. FORT estime que la communication DDCT 39 parle de décentralisation sans présenter des mesures qui aillent effectivement dans ce sens. En revanche, la réforme de la loi PLM à laquelle la majorité municipale de gauche s'oppose, permettrait une vraie décentralisation. Celle-ci ne se bornerait pas à redistribuer des responsabilités mais accorderait de nouvelles compétences aux arrondissements, et cela en favorisant le pluralisme politique dans les conseils d'arrondissement et, par conséquent, un vote plus respectueux du principe démocratique.

**M. BONNIER** souligne le fait que, au-delà de son aspect technique, la DDCT 39 est une communication très politique car elle fait le bilan et ouvre des perspectives sur une des transformations les plus structurantes de l'actuelle mandature, c'est-à-dire la territorialisation des politiques municipales et la ville du quart d'heure. Dans un contexte de forte défiance à l'égard des institutions démocratiques et de ses représentants, la territorialisation permet d'apporter davantage de proximité, d'efficacité et de réactivité pour répondre aux préoccupations quotidiennes des Parisien.ne.s. Cela passe notamment par le renforcement de la qualité des services publics, qui est indispensable au rétablissement du lien de confiance entre les habitants et ceux qui les administrent. La sécurité, la propreté, l'entretien des espaces publics et la prise en charge de l'urgence sociale sont autant de domaines dans lesquels la territorialisation a déjà permis de grands progrès.

M. BONNIER est surpris que M. FORT considère que la DDCT 39 est une communication en trompe-l'œil et que les mesures qu'elle propose ne permettent pas de renforcer vraiment les pouvoirs des arrondissements, pouvoirs que M. FORT semble appeler de tous ses vœux. C'est plutôt l'indignation de M. FORT qui est en trompe-l'œil car son groupe politique souhaitait, il y a un an, une réforme de la loi PLM qui aboutirait à la suppression de l'échelon des arrondissements. Bien au contraire, la DDCT 39 propose de faire de l'arrondissement l'échelon de référence de la politique municipale parisienne. Depuis trois ans, un projet de transformation de l'administration est en cours, projet qui se poursuivra en renforçant les moyens et les compétences des arrondissements.

Le 10<sup>e</sup> compte 82 000 habitants, c'est-à-dire à peu près le nombre des habitants de la ville de Pau (77 000). Contrairement à cette dernière, il dispose d'une maire à temps plein mais pas des compétences de plein exercice dévolues aux communes car le cadre de l'unité parisienne prévu par la loi ne le permet pas. Il ne s'agit pas de transformer les arrondissements en mairies de plein exercice, mais il faut de la mauvaise foi pour considérer que tout ce qui a été fait pendant les trois dernières années n'a pas eu de conséquences concrètes. Celles-ci sont bien visibles dans les domaines déjà cités comme dans celui de la participation citoyenne, avec notamment la création du Fonds d'animation locale, le renforcement de ses moyens financiers et la future création de nouveaux fonds d'animation locale pour la culture, la solidarité et le sport

dans les quartiers populaires. Il faut également signaler la création de votations locales – la prochaine portant sur la transformation des portes Saint-Denis et Saint-Martin –, ainsi que la structuration de l'administration prévoyant que chaque conseil de quartier ait désormais ses propres référents sécurité et propreté.

**Mme VASA** estime que les propositions portées par la DDCT 39 vont dans le bon sens. Les effets produits par l'acte 1 de la territorialisation des politiques publiques sont incontestables, l'objectif de l'acte 2 étant d'une part d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité d'outils et d'enveloppes qui existent déjà et d'autre part de faciliter l'accès des arrondissements à la prise de décision et à l'information. À titre d'exemple, grâce à un accès simplifié aux marchés publics dans le cadre de l'« enveloppe souple », il a été possible à la Mairie du 10<sup>e</sup> d'allouer presque 1 million d'euros à la propreté. Auparavant, ce genre d'outils étaient disponibles au niveau de la Mairie centrale mais l'information sur la manière d'y accéder faisait défaut. L'enveloppe souple, qui existe depuis plusieurs années, a été très utile à l'arrondissement et sera augmentée suivant l'évolution de l'inflation.

Les référents de quartier pour la propreté sont déjà déployés sur quatre des six quartiers du 10<sup>e</sup>, et les habitants ont déjà pu constater leur utilité. Dans le cadre de l'acte 2 de la territorialisation, le dispositif sera étendu à d'autres services, d'autres directions et d'autres domaines, tels que la culture et l'action sociale. Il faut aussi tenir compte du fait que les pratiques peuvent différer d'un arrondissement à l'autre. Dans le 10<sup>e</sup>, par exemple, Sylvie SCHERER pilote déjà les acteurs de l'action sociale et un nouveau foyer pour les femmes victimes de violences sera bientôt ouvert, l'arrondissement ayant un droit de regard sur les attributions. Cela n'est pas le cas dans d'autres arrondissements. Le nouveau cadre de la territorialisation permettra d'harmoniser les pratiques, qui ne dépendront pas seulement de la personnalité et du bon vouloir du maire et de ses adjoints, mais qui seront pilotées par les services pour une plus grande efficacité.

**Mme CORDEBARD** souhaite témoigner qu'entre le début de sa première mandature en tant que maire du 10<sup>e</sup> et aujourd'hui, la qualité et l'efficacité de la collaboration avec les services se sont considérablement améliorées, grâce notamment au renforcement de la Direction générale des services qui peut désormais compter sur des compétences supplémentaires concernant le bâtimentaire et les espaces publics. Le fait que l'arrondissement soit « mieux outillé » que dans le passé permet de collaborer avec les directions spécialisées de façon beaucoup plus cohérente et efficace. La tension qui existait auparavant entre les élu.e.s de la Mairie centrale et ceux des arrondissements, les services de la Mairie centrale et ceux des arrondissements, n'est plus d'actualité. L'organisation du travail se fait plus facilement en collaborant plus efficacement. Mme CORDEBARD est convaincue qu'il faut poursuivre dans la direction indiquée par la DDCT 39 et invite les élu.e.s à s'engager dans cette voie.

**2025 DSOL 9 – Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens, et subventions (976 350 euros)**

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

**Mme SCHERER** explique que les Espaces de vie sociale (EVS) sont des lieux d'accueil, de rencontre et d'échange qui favorisent et consolident les liens sociaux entre les habitants. Ce sont également des lieux ressources indispensables, où l'aide apportée par les professionnels est adaptée aux besoins sociaux du quartier dans lesquels ils sont implantés, et qui contribuent très largement à la capacité de tous à vivre ensemble. À travers les nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs proposées par la délibération DSOL 9, la Ville ouvre une nouvelle phase du déploiement de la politique d'animation de la vie sociale en renforçant sa coordination avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de favoriser une meilleure couverture des besoins du territoire parisien. En 2023, 98 000 Parisien.ne.s ont participé à des activités proposées par des EVS, parmi lesquelles l'accompagnement de 837 enfants à la scolarité. Plus de 2 000 jeunes ont bénéficié du dispositif « Ville Vie Vacances » et plus de 1 600 habitant.e.s ont été accompagnés dans des démarches d'accès aux droits.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement dispose de trois centres sociaux et de quatre EVS. Parmi ces derniers, figure « La Grange » qui a été inaugurée tout récemment, le 5 novembre 2024. Cet EVS s'appuie sur La Régie de Quartier/La Maison du Canal, implantée depuis 2009 dans le quartier de La Grange-aux-Belles et vient combler une carence en structures menant des actions de proximité dans le quartier. Le projet social de La Grange est axé sur quatre points : l'accès aux droits, l'animation et le développement social, l'action famille, l'accompagnement au développement durable. La délibération DSOL 9 propose de voter les subventions à deux EVS du 10<sup>e</sup> arrondissement, Arc-EA/Club Tournesol pour le soutien scolaire, les activités sportives, les sorties culturelles et les loisirs éducatifs y compris l'inclusion numérique (57 375 euros) et La Grange pour les actions déjà évoquées (52 500 euros).

**M. BONNIER** souligne l'intérêt représenté par les EVS pour les quartiers dans lesquels ils sont implantés. Les règles de fonctionnement et d'agrément de ces équipements sont plus souples et moins contraignantes pour les acteurs qui les portent que celles des centres sociaux, ce qui n'enlève rien à leur utilité. Lieux de rencontres et d'échanges, ils font vivre au quotidien la mixité sociale et intergénérationnelle, œuvrent en faveur de l'accès aux droits et favorisent la participation citoyenne. Il est donc important de voter la délibération DSOL 9 qui permet à la Ville de fournir aux EVS un cadre de soutien. M. BONNIER se félicite que le 10<sup>e</sup> arrondissement puisse compter quatre EVS sur son territoire, dont celui de La Grange-aux-Belles arrivé tout récemment. Ces équipements contribuent à concrétiser le concept de « ville du quart d'heure », cher à la municipalité.

**Mme CORDEBARD** ajoute que les EVS permettent à la municipalité d'être encore plus proche des habitant.e.s et à l'écoute de leurs besoins. Elle invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DSOL 9.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**2025 DSP 9 – Subvention (500 000 euros) et convention avec l'association Oppelia-Richerand pour financer des travaux de mise en sécurité du Centre de Santé Richerand (10<sup>e</sup>)**

Rapporteure : Dominique VERSINI

**Mme VERSINI** indique que la délibération DSP 9 s'inscrit dans la volonté de la Ville de Paris de soutenir une offre de santé de proximité accessible à toutes et à tous en secteur 1. Depuis près d'une décennie, et particulièrement après la crise sanitaire avec la création de la Direction de la Santé Publique, la Ville de Paris s'engage pour soutenir les structures de soins. Le Centre de Santé (CDS) Richerand est un acteur de l'offre de soins de premier recours reconnu et incontournable du 10<sup>e</sup>, qui a connu, au cours de ces deux dernières années, des difficultés économiques importantes. Placé en redressement judiciaire, il a échappé de justesse à une fermeture qui aurait mis en péril ses équipes et sa patientèle. Situé à proximité directe des quartiers populaires de Belleville, dans un quartier cartographié prioritaire par l'ARS, il participe depuis des années à l'indispensable maintien d'une offre de santé en secteur 1 à destination de publics précaires et éloignés des soins ainsi qu'au renforcement des liens entre la médecine de ville et l'hôpital.

À l'heure de la désertification médicale, le CDS Richerand emploie 42 salariés dont 33 professionnels de santé qui prennent en charge, chaque année, une file active de 23 000 patients et réalisent 54 000 consultations. Le CDS Richerand a notamment joué un rôle primordial dans la gestion de la crise sanitaire en effectuant 240 000 vaccinations contre le Covid-19 dans les locaux de la Mairie du 10<sup>e</sup>. Il a par ailleurs permis l'ouverture du premier centre de vaccination pédiatrique de Paris, d'un centre de vaccination contre la variole du singe et d'une permanence médicale pour les réfugiés ukrainiens.

À la suite d'une mobilisation exceptionnelle de la Mairie du 10<sup>e</sup>, des équipes de la Direction de la Santé publique de la Ville de Paris, de l'AP-HP et de la Direction du CDS Richerand, c'est finalement l'association Oppelia qui a remporté l'appel d'offres. Son projet d'intérêt général permet la continuité de l'activité médicale, la sauvegarde des salariés et le renforcement du lien Ville-Hôpital. Si la Ville de Paris a déjà soutenu le CDS Richerand à hauteur de 1 million d'euros pour financer le plan des travaux de 2018, il est aujourd'hui proposé d'attribuer une subvention de 500 000 euros à l'association Oppelia-Richerand pour

financer des travaux de mise en sécurité du centre de santé. Avant de conclure son intervention, Mme VERSINI souhaite remercier l'ensemble des équipes engagées quotidiennement dans l'accompagnement des patients, et particulièrement l'équipe de Direction qui, malgré la tempête, a su maintenir le navire à flot, tenir la barre et garder le cap.

Au nom des élus communistes, **M. GUTTERMANN** se félicite que le CDS Richerand soit sauvé. Il tient à remercier toutes les personnes qui se sont battues pour obtenir sa sauvegarde, les équipes du centre, les usagers et Madame la Maire. La reprise du centre par Oppelia, une association reconnue pour son engagement auprès des publics les plus vulnérables, représente une évolution positive. Cela s'accompagne d'un renforcement des liens avec les hôpitaux de l'arrondissement, comme en témoigne le fait que trois médecins du centre exercent aussi à mi-temps à l'hôpital. Des travaux sont nécessaires et la Ville propose de financer 68% de leur coût. Ainsi, le 10<sup>e</sup> arrondissement pourra garder une offre de premier recours en secteur 1 essentielle à ses habitants. L'accès aux soins doit être une priorité et la sauvegarde d'un centre de santé doit être saluée. Les élu.e.s communistes demandent la création de sept nouveaux centres de santé à Paris, en priorité dans les quartiers populaires, et souhaitent respecter leur engagement de mandature d'en créer un dans le quartier de Belleville.

**M. RAIFAUD** s'associe à la satisfaction générale pour la sauvegarde du CDS Richerand, qui était en redressement judiciaire après la création d'une société coopérative en 2019 et qui a été sauvé grâce à l'intervention de la Mairie du 10<sup>e</sup> et de la Ville de Paris. Anne-Claire BOUX, adjointe à la maire de Paris en charge de la santé, a accompagné les équipes du CDS Richerand pour monter le projet à vocation sociale porté par Oppelia. C'est une grande victoire que d'avoir sauvé le CDS Richerand de la fermeture ou de la reprise par un groupe privé, et qu'il continue à fournir une offre d'accès aux soins sociale, adressée aux publics les plus fragiles, à celles et ceux qui sont bénéficiaires de l'aide de l'État ou qui n'ont pas de mutuelle.

Le projet médical a pu être conservé. Il s'agit d'un projet innovant auquel les équipes du CDS Richerand avaient commencé à travailler en 2019 dans le cadre de la société coopérative. Il en va de même pour les équipes qui n'ont pas été remplacées et qui peuvent, par conséquent, poursuivre leur travail. Le CDS Richerand permettra en outre de renforcer le lien entre la santé de ville et la santé à l'hôpital, très important pour le 10<sup>e</sup> arrondissement qui accueille sur son territoire deux grands hôpitaux de l'AP-HP, l'hôpital Saint-Louis et l'hôpital Laribosière–Fernand-Widal. La délibération DSP 9 propose d'allouer à l'association Oppelia-Richerand une subvention d'investissement de 500 000 euros, qui lui permettra d'améliorer les conditions de travail des personnels et l'accueil des patients.

Le CDS Richerand n'est pas le seul centre de santé sur lequel la Ville travaille : un plan de sauvetage a été engagé l'année dernière pour les centres associatifs, beaucoup d'entre eux étant en difficultés économiques à cause du mode de financement de la Sécurité sociale, et notamment de la tarification à l'acte qui représente une véritable menace pour leur fonctionnement. À ce propos, un gros travail doit être réalisé avec le Gouvernement, et Anne-Claire BOUX s'y est engagée en interpellant les derniers ministres de la

santé. La Ville a le projet d'ouvrir sept nouveaux centres de santé supplémentaires dont celui de Belleville, et recrute activement des professionnels de la santé. Cela a permis en 2024 d'augmenter de 7 000 le nombre de consultations dans les centres de santé municipaux, l'objectif étant d'en faire 15 000 de plus l'année prochaine.

**Mme CORDEBARD** tient à saluer le travail réalisé par Jeanne VILLENEUVE et Julie BOITARD, respectivement responsable médicale et gestionnaire du CDS Richerand, qui ont porté le projet à bout de bras en faisant preuve d'une grande force et d'un grand courage même lorsque le centre a été mis en redressement judiciaire. Les consultations en 2023 ont été au nombre de 54 000, soit 60% de plus qu'en 2020, et en ont bénéficié des personnes habitant dans le 10<sup>e</sup> et dans d'autres arrondissements parisiens. Des dizaines de ces personnes avaient par ailleurs exprimé à Madame la Maire leur inquiétude à la perspective que le centre puisse fermer. Cette inquiétude était partagée par les directeurs des hôpitaux du 10<sup>e</sup>, qui comptent eux aussi sur le CDS Richerand, auquel ils confient les patients souffrant de maladies chroniques et nécessitant d'un médecin généraliste pour le suivi des soins.

Le CDS Richerand vient ainsi s'ajouter à la Maison de santé pluriprofessionnelle des Deux Portes pour offrir aux médecins qui y travaillent et aux patients qui y sont accueillis des locaux sûrs, confortables et bien équipés. Mme CORDEBARD souhaite remercier les équipes municipales qui ont œuvré à la réalisation de ces deux projets, et notamment son ancien directeur de son cabinet, Noé DISTEL, et son directeur de cabinet actuel, Paul LORENTÉ. Elle se félicite que l'appel d'offres pour le CDS Richerand ait été remporté par Oppelia, une association solide qui opère dans le 10<sup>e</sup> depuis plus de quarante ans et dont l'engagement en faveur des publics les plus fragiles est bien connu. En rappelant que M. JOUSSELLIN ne prendra pas part au vote en tant qu'ancien membre du conseil d'administration des Amis du CDS Richerand, Madame la Maire invite les élu.e.s à passer aux voix.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Élie JOUSSELLIN)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

*Mme Laurence PATRICE rejoint la séance.*

### **2025 DPE 3 – Projet Résidence du Durable – Subvention (20 000 euros) et convention auprès de l'association Les Canaux**

Rapporteuse : Léa VASA

**Mme VASA** informe que la délibération concerne la 3<sup>e</sup> édition de la Résidence du Durable, imaginée par l'association Les Canaux et hébergée au sein de la Mairie du 10<sup>e</sup>. Il s'agit d'un programme innovateur qui permet à des structures engagées pour l'environnement et/ou la solidarité – associations, start-up, micro-entreprises – de disposer pendant deux ans d'espaces de coworking à un loyer très faible en échange de temps consacré à une thématique donnée pour développer des projets collectifs destinés à être mis en œuvre dans le 10<sup>e</sup>. Depuis deux ans, les porteurs de projets travaillent sur le thème de la réduction des déchets et du tri. Certains projets ont déjà connu une réalisation concrète, comme le kiosque solidaire sur la place Madeleine-Braun destiné à réduire les déchets de la distribution alimentaire. D'autres n'ont pas encore abouti, le temps entre la phase de la conceptualisation et celle de l'exécution d'un projet pouvant être très long.

Il a ainsi été décidé de reconduire en 2025 les projets portés par quatre groupes de travail s'intéressant à quatre thématiques liées à la gestion circulaire des déchets : le traitement des déchets carton du e-commerce, le traitement des déchets autour des gares, le traitement des déchets liés aux distributions alimentaires et un projet de contenants réutilisables à usage des restaurateurs. Les projets sont cofinancés par Citeo, l'éco-organisme créé par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers. Ils seront expérimentés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, en particulier sur le secteur situé entre la Gare du Nord et la Gare de l'Est. Mme VASA invite à repenser collectivement le projet de la Résidence du Durable, car s'il existe des pistes d'améliorations identifiées, les résultats restent encourageants. Elle précise qu'actuellement la Résidence du Durable accueille 30 personnes bénéficiant d'un bureau pour 16 structures. Quelques places sont encore ouvertes et les associations intéressées sont invitées à faire des propositions.

**M. CLERWALL** observe que le fait de soutenir financièrement les projets qui évoluent dans le cadre de la Résidence du Durable est, bien évidemment, très bienvenu. Toutefois, il s'interroge sur la relation effective entre les projets qui sont développés à la Résidence et le territoire du 10<sup>e</sup>. Les projets collectifs de l'édition passée ont été reconduits presque à l'identique, alors qu'ils présentaient déjà un certain nombre de problèmes par rapport au livrable. Le kiosque solidaire sur la place Madeleine-Braun constitue une heureuse exception, mais son aboutissement est dû aussi aux apports de partenaires externes. Compte tenu justement de la présence sur le territoire d'autres acteurs concernés par la thématique des déchets, il est regrettable qu'il n'existe pas une concertation plus large au sujet de l'orientation des projets pour cette nouvelle édition, surtout après l'installation de nouveaux résidents et l'arrivée de nouvelles compétences dans le domaine de la recherche participative. L'espace occupé par la Résidence est, en lui-même, une ressource rare dans un arrondissement qui a un grand besoin de locaux pour les associations proposant des activités à but non lucratif. M. CLERWALL encourage vivement les élu.e.s à copiloter de façon ouverte la Résidence du Durable, afin qu'elle délivre des résultats qui justifient son utilisation.

**Mme CORDEBARD** répond aux inquiétudes formulées par M. CLERWALL que la décision de reconduire les projets de l'édition passée s'explique par le constat, largement partagé, que le passage de la production

intellectuelle à la mise en œuvre n'était pas évident, s'agissant d'expérimentations. Pour cette raison, il a été décidé de donner aux groupes porteurs des projets un temps supplémentaire pour travailler à leurs réalisations. Madame la Maire est convaincue que les espaces de transversalité offerts par la Résidence du Durable sont utiles voire nécessaires à l'arrondissement. Le 20<sup>e</sup> a suivi l'exemple du 10<sup>e</sup> en créant, lui aussi, une résidence dont les projets sont axés sur la thématique de l'accessibilité. Les endroits de coopération doivent être multipliés, en faisant en sorte que les services travaillent en lien direct avec des élu.e.s de proximité pour produire des projets locaux. Bien évidemment, il faudra ensuite bénéficier d'un vrai retour d'expérience afin de pouvoir identifier ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas bien fonctionné. Madame la Maire reste optimiste en considérant l'indéniable qualité des projets intellectuels qui ont été reconduits, et propose aux élu.e.s de passer aux voix.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

## **2025 DASCO 10 – Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** informe que la nouvelle sectorisation des collèges publics est le fruit d'un travail collectif mené avec rigueur tout au long du dernier trimestre 2024. Ce travail repose sur une concertation approfondie avec un ensemble de partenaires que M. ALGRAIN remercie chaleureusement : les chefs des établissements scolaires, les services de la Ville de Paris, et tout particulièrement le Bureau de la Prévision scolaire, et les représentants des parents d'élèves. Ces derniers ont été nombreux à s'impliquer dans la concertation et leur participation assidue a conduit à faire consensus sur une solution cohérente. Les objectifs étaient la préservation des collèges de proximité et la lutte contre les phénomènes d'évitement scolaire. Pour les atteindre, le choix de la cohérence a été fait, c'est-à-dire celui de sectoriser l'intégralité des élèves au sein du 10<sup>e</sup> arrondissement alors que, jusqu'à présent, ils étaient repartis sur trois arrondissements, le 10<sup>e</sup>, le 9<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup>. Ce redécoupage a permis de rééquilibrer les effectifs et de consolider les établissements en perte de dynamisme.

Il faut espérer que cette réforme favorisera un effet de cohorte, chaque collège étant désormais en lien direct avec deux collèges au maximum, avec un seul dans la plupart des cas. Cette continuité renforcée doit encourager les élèves à évoluer ensemble et à lier une même classe d'âge de l'école primaire jusqu'au collège. Toutefois, certains défis demeurent pour continuer à rendre les collèges du 10<sup>e</sup> attractifs,

notamment en matière de continuité de parcours linguistiques. Il est incompréhensible voire inacceptable que les élèves de l'école Lafayette ne puissent pas poursuivre leur cursus bilingue au sein d'un collège de proximité comme le collège Valmy ou que ceux de l'école Vicq-d'Azir, engagés dans une section internationale d'italien, ne puissent pas prolonger ce parcours au collège Seligmann mais doivent aller dans un établissement à l'autre bout de Paris. Il faut que ces incohérences soient corrigées et que la Mairie du 10<sup>e</sup> continue à interpeller le Rectorat pour qu'il apporte des solutions adaptées et pérennes.

M. ALGRAIN termine son intervention en rappelant que la sectorisation est un outil pour protéger et consolider les effectifs des collèges du 10<sup>e</sup>, qui sont avant tout des collèges de proximité. Depuis la dernière révision de la sectorisation, que M. ALGRAIN a conduite en 2018 avec Madame la Maire, tous les collèges de l'arrondissement, sans exception, affichent de très bons résultats, et cela dans un cadre de mixité sociale préservée. La nouvelle sectorisation proposée par la délibération DASC0 10 participe à renforcer ce modèle de société que les habitant.e.s ont à cœur de défendre.

**M. JOUSSELLIN** se félicite avec M. ALGRAIN que l'objectif de sauver les classes des collèges Palissy et Seligmann ait été atteint. Dans le contexte actuel, il s'agit d'une belle réussite et une ouverture de classe a même été annoncée au collège Seligmann. La concertation approfondie avec les chefs des établissements, les services de la Ville et les représentants des parents d'élèves explique sûrement le fait que la révision ait lieu sans polémique. M. JOUSSELLIN se félicite également que l'objectif de ne pas éclater les effectifs des écoles élémentaires sur trois collèges différents ait, lui aussi, été atteint. Finalement, la nouvelle révision porte pour les collèges à des périmètres qui sont globalement consensuels et qui permettent de ne pas avoir aucune fermeture de classe en 6<sup>e</sup> à la rentrée.

Deux points de vigilance sont néanmoins à signaler. Le premier concerne le collège Aimé Césaire, situé dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Les enfants du 10<sup>e</sup> qui y étaient jusqu'à présent scolarisés, iront à la rentrée dans des collèges du 10<sup>e</sup>. Cela permettra à la fois de sauver des classes dans ces établissements et, peut-être, d'éviter des fuites vers les établissements privés. Certains parents d'élèves du collège Aimé Césaire s'inquiètent cependant que le départ des enfants du 10<sup>e</sup> puisse avoir des répercussions sur la mixité sociale et entraîner des fermetures de classes. M. JOUSSELLIN souhaite les rassurer sur le fait que la Mairie du 10<sup>e</sup> apportera tout son soutien pour empêcher toute fermeture de classe au collège Aimé Césaire, au même titre que dans les autres collèges du 10<sup>e</sup>. Le second point de vigilance est un regret vis-à-vis du Gouvernement, qui devrait être davantage à l'écoute des familles parisiennes et ne pas obliger les arrondissements à « faire du bricolage » pour que les effectifs des collèges correspondent aux attentes et pour que les fermetures de classes soient évitées. Il est vraiment dommage que le Gouvernement refuse toujours de placer le collège Seligmann en réseau d'éducation prioritaire ou de baisser le nombre moyen d'élèves par classe. Les élu.e.s communistes restent mobilisés pour que les politiques éducatives prennent plus en compte le bien-être des enfants et des équipes éducatives.

**Mme JUILLET** rappelle que la sectorisation scolaire est un concept assez récent qui est né dans les années soixante, époque à laquelle on ne parlait pas encore de « mixité sociale » mais d'« école moyenne pour tous », l'idée étant déjà celle de l'accès pour tous à l'enseignement général. La thématique de la mixité sociale a pris de l'ampleur dans les débats publics à la fin des années quatre-vingt, lorsque les parents ont obtenu la possibilité de faire certains choix en fonction d'orientations pédagogiques ou culturelles particulières. En bénéficiant surtout aux familles les plus favorisées, cet assouplissement a creusé les différences et renforcé les hiérarchies entre les établissements. Il a fallu attendre 2013 pour que la notion de mixité sociale devienne l'un des objectifs explicitement poursuivis par l'École. Paris a fait figure de moteur en s'inscrivant dans un cadre plus vaste que celui de la loi avec, d'une part, l'expérimentation de « zones multi-collèges » permettant une diminution du taux d'évitement vers le privé, et, d'autre part, avec l'organisation de mouvements de sectorisation dans le but de stabiliser les tensions d'effectifs, d'améliorer les liaisons pédagogiques élémentaire-collège ainsi que la mixité sociale entre les établissements.

Le rééquilibrage des effectifs des collèges répond également à la forte baisse de la natalité – 30% depuis 2010 –, qui n'est pas uniquement parisienne mais nationale. Les parents des collégiens ne quittent pas massivement Paris pour aller vivre ailleurs, mais il y a moins de collégiens à Paris comme partout en France. La révision de l'ancienne sectorisation scolaire est donc utile et nécessaire, elle contribue à défendre la mixité sociale dans les écoles, les collèges et les lycées. Selon une note récente du conseil scientifique de l'Éducation nationale, dans les établissements où la mixité sociale est renforcée les élèves ressentent une meilleure estime de soi et sont plus optimistes, contribuant à un climat scolaire plus sain et à un sentiment de sécurité. Forte de ces conclusions, la sénatrice Colombe BROSSSEL a récemment défendu une proposition de loi visant à une meilleure mixité sociale et scolaire dans les établissements publics mais aussi dans les établissements privés. Bien que rejetée, cette proposition a eu, entre autres, le mérite de remettre en question le financement dans les écoles privées. En conclusion, Mme JUILLET exprime la détermination de la majorité municipale à se battre en faveur de la mixité sociale car celle-ci est une des clés de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

**M. WATANABÉ-VERMOREL** revient sur le fait que la sectorisation proposée par la délibération DASCO 10 répond bien à l'objectif de protéger et de stabiliser les collèges du 10<sup>e</sup> arrondissement, mais seulement à court terme car de nouveaux défis, notamment démographiques, seront à relever d'ici quelques années. M. WATANABÉ-VERMOREL regrette toutefois que cette délibération ne soit qu'une solution à défaut de mieux, dans un exercice qui ne fait finalement que « sauver les meubles » et qui permet de constater un certain nombre de dégâts. Ces derniers sont causés par la baisse démographique mais aussi par la spéculation immobilière, les résidences secondaires et la location saisonnière qui réduisent le nombre de logements disponibles pour les familles.

Il faut souligner également le favoritisme de l'État pour l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public, et cela malgré l'absurdité du raisonnement de l'évitement scolaire et le fait que ce n'est pas profitable aux enfants d'éviter la mixité scolaire. En effet, ceux-ci apprennent moins dans le privé

que dans le public, comme en témoignent les résultats des études scientifiques récemment menées sur le sujet. Il y a une forme d'injonction paradoxale, et donc extrêmement douloureuse pour les services de l'Éducation nationale, à devoir entrer en concurrence avec le privé – en témoigne le discours autour de l'attractivité des collèges – tout en réduisant ainsi leurs marges de manœuvre qui permettraient l'innovation et la création de nouvelles filières.

**Mme CORDEBARD** regrette que l'école publique soit partiellement définancée par l'État et qu'il n'existe aucun vrai projet national la concernant. Paris est la ville la plus ségréguée de France au niveau des collèges, avec des écarts importants entre les établissements publics et les établissements privés, ces derniers recrutant de manière presque caricaturale les meilleurs élèves et « virant » ceux qui ne réussissent pas. L'école privée n'est pas définancée par l'État et 25% des suppressions de postes d'enseignants concernent Paris, alors que la baisse des effectifs parisiens correspond seulement à 3,5% de la baisse nationale. In fine, l'État est en train d'accomplir un travail de destruction volontaire de l'école publique au bénéfice de l'école privée. Bien au contraire, la Ville de Paris continue à investir dans la promotion de l'école publique en faisant en sorte que les enfants issus des classes moyennes et supérieures continuent de la fréquenter. Malgré la satisfaction globale vis-à-vis des établissements publics du 10<sup>e</sup>, des aberrations d'affectation peuvent amener les parents à inscrire leurs enfants dans des établissements privés plus près de chez eux. La mobilisation de la municipalité ne doit pas faiblir vis-à-vis d'un Premier ministre qui déclare ne pas vouloir supprimer tous les postes annoncés et un Recteur qui affirme vouloir non seulement supprimer des classes mais aussi renoncer aux décharges de direction. Madame la Maire remercie les élu.e.s pour leur engagement et les invite à voter en faveur de la délibération DASCO 10.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

**2025 DSOL 5 – Signatures de convention – Participation au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants-Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC**

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

**Mme DUMOULIN** indique qu'il existe à Paris six Maisons des Aînés et des Aidants (M2A), nées en 2019 de la volonté de regrouper différents dispositifs à destination des seniors. Leurs missions sont médicales et médico-sociales, et s'articulent autour de l'axe majeur de l'aide au maintien de l'autonomie et donc de la vie à domicile des personnes âgées. Les M2A représentent une porte d'entrée d'informations pour les usagers, les aidants et les professionnels de la santé sur l'ensemble des ressources disponibles, par exemple

sur les aides à domicile. Elles assurent la continuité et la cohérence des parcours de santé par la coordination et l'intégration des services du territoire, notamment en accompagnant les sorties d'hôpital et en fournissant l'expertise des situations complexes pour le réaménagement du domicile. Parmi leurs missions, figure également l'animation du territoire à travers l'organisation de différents événements et la participation active à la politique de prévention des personnes âgées (prévention des maltraitances, journée des aides à domicile, journée des aidants, coordination seniors, etc.).

Le 10<sup>e</sup> arrondissement partage avec le 9<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> une Maison des Aînés et des Aidants, la M2A-DAC Paris Nord-Est, qui a été mise en place en 2022 en collaboration avec l'Espace parisien des Solidarités. Mme DUMOULIN informe que cette M2A a candidaté en 2024 auprès de la Conférence des financeurs – l'organe qui finance les politiques seniors à Paris – pour deux projets qui sont maintenant en cours. Le premier permet au 10<sup>e</sup> de disposer, depuis septembre 2024, d'une référente isolement. Il s'agit d'une salariée M2A, qui consacre une partie de son travail à suivre, approfondir et diversifier les actions entreprises pour élargir leur spectre. Le second projet porte sur l'expérimentation d'un outil d'aide au repérage de l'isolement et d'accompagnement vers sa sortie. Cet outil a été conçu par les membres de la coordination seniors du 10<sup>e</sup> dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des usagers, des associations, des agents de la police municipale et des services de la mairie. Son expérimentation se déroulera tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Avant de passer la parole à M. WATANABÉ-VERMOREL, **Mme CORDEBARD** souhaite remercier chaleureusement Mme DUMOULIN pour le travail qu'elle a réalisé depuis le début de la mandature sur un dossier, celui de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie et du soutien à leurs aidants, qui représente un enjeu majeur pour la Ville de Paris où en 2030 un habitant sur quatre sera un senior.

**M. WATANABÉ-VERMOREL** souhaite souligner l'importance de la notion d'« aide », en rappelant que 20% de la population est techniquement aidante, parfois sans le savoir, car elle vient en aide à titre non professionnel à celles et ceux qui en ont besoin, les seniors mais aussi les personnes qui souffrent d'un handicap. M. WATANABÉ-VERMOREL rappelle que la Mairie du 10<sup>e</sup> avait accueilli, au tout début du mandat, la Caravane des Aidants sur la place de la République. Elle avait également tenu un débat sur la notion de « pair-aide » qui concerne les personnes investies dans l'entraide. En coordination avec le 19<sup>e</sup> arrondissement, la Mairie du 10<sup>e</sup> avait organisé un forum des aidants pour soutenir justement l'entraide des personnes âgées. En collaboration avec l'association de Paris des Faubourg, elle avait aidé les parents d'enfants porteurs de handicap à mettre en place un programme de pair-aide en organisant des groupes de parole. Ce travail a produit un livre, *l'Abécédaire de l'inconnu*, où neuf femmes et un homme témoignent des combats quotidiens menés par les familles qui sont confrontées au handicap. L'aide représente le corollaire d'une politique alternative à l'institutionnalisation, quand c'est possible, une politique indispensable à l'autonomie, donc à la liberté et à la dignité humaine.

**Mme CORDEBARD** exprime sa satisfaction par les progrès réalisés dans le domaine de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, de leurs familles et de leurs aidants. Il faut que tout un chacun, quels que soient son âge et sa condition physique, puisse trouver sa place et bénéficier d'une bonne qualité de vie à Paris. Elle remercie les élu.e.s pour leur engagement et les invite à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		18	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

## **2025 DFA 2 – Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire**

Rapporteure : Pauline JOUBERT

**Mme JOUBERT** propose de voter l'attribution le renouvellement du contrat d'affichage urbain parisien, contrat de transition qui acte une baisse drastique de la publicité sur les supports d'affichage à Paris, conformément à l'engagement de la Maire de Paris et malgré le contexte budgétaire actuel qui pèse fortement sur les collectivités locales. Elle indique que la délibération DFA 2 concerne les 1 630 panneaux d'affichages extérieurs parisiens qui sont destinés à recevoir des informations à caractère général ou local, et accessoirement de la publicité. Le précédent contrat de concession, conclu par la Ville pour la période 2019-2024 et qui a été prolongé jusqu'au 22 mars 2025, arrive à échéance en justifiant la conclusion d'une nouvelle concession de services pour la période 2025-2027. La Ville a fait le choix d'un renouvellement à la société Clear Channel France, renommée Cityz Média, contrat par lequel le concessionnaire sera chargé de l'exploitation des 1 630 mobiliers. Le cocontractant assumera le risque d'exploitation, la Ville de Paris ne participant pas au financement du service.

Ce nouveau contrat a été élaboré dans le souci d'assurer une visibilité optimale pour le service d'information municipale, tout en garantissant à la Ville un mécanisme de redevance financièrement sécurisant qui repose sur un montant minimum garanti de 26 millions d'euros sur les deux ans. Il s'inscrit dans l'engagement pris par la Maire de Paris à l'automne 2023 de sortir progressivement de la publicité sur l'espace public en préservant, autant que possible, les recettes de la Ville. Le renouvellement de la concession a fait l'objet d'échanges nombreux, d'abord en Conseil de Paris à l'occasion d'un vœu déposé par le groupe écologiste en 2023 et du prolongement du contrat actuel en mai 2024, ensuite au sein de la Commission de la commande publique, à laquelle tous les groupes politiques sont conviés, au moment du lancement du renouvellement de la concession en juillet 2024. Paul SIMONDON, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, a rencontré tous les groupes politiques pour présenter le contenu du nouveau

contrat. En rappelant que celui-ci a une durée de seulement 24 mois – contre, par exemple, 12 ans à Lorient et 20 ans à Brest –, Mme JOUBERT indique que l'Exécutif parisien se donne ainsi la possibilité de préparer le contrat suivant sur la base de nouvelles orientations avant de sortir des urnes en mars 2026.

L'objectif d'affichage municipal, fixé au titre de la concession, est aujourd'hui de 50%. Le nouveau contrat propose de passer à 75% d'affichage municipal la première année et à 90% la deuxième année. Ainsi, l'affichage publicitaire ne pourra pas excéder 25% de l'affichage total la première année et 10% la deuxième. Le nouveau contrat ouvre aussi la possibilité pour la Ville de demander, au cours de la deuxième année de concession, la dépose de 10 ou 20% du parc des mobiliers installés. Les maires d'arrondissement seront pleinement associés à cette démarche. Mme JOUBERT ajoute que l'exploitation des mobiliers devra avoir une influence la plus limitée possible sur l'environnement, dans le respect des exigences fixées par le Plan Climat et le Plan Biodiversité de la Ville de Paris ainsi que par les plans « Paris intelligente et durable » et « Économie circulaire ». Le nouveau contrat stipule également que le concessionnaire devra éviter toute publicité utilisant des stéréotypes sexistes, lesbophobes, homophobes et/ou des représentations dégradantes, déshumanisantes et vexatoires des femmes et des hommes, ainsi que toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'âge et/ou portant atteinte à la dignité humaine.

**M. RAIFAUD** porte à l'attention des présents le fait que les 50 pages du nouveau contrat de concession de services pour l'exploitation du mobilier urbain, ont été transmises aux élu.e.s pendant le week-end. Des dossiers de cette importance ne devraient pas arriver en procédure d'urgence deux ou trois jours seulement avant le Conseil d'arrondissement, ce qui ne permet pas de les lire et de les étudier attentivement. Ce nouveau contrat présente quelques avancées dans la réduction de la publicité sur les panneaux d'affichage parisiens, sujet sur lequel le groupe écologiste est mobilisé depuis des années. En effet, la publicité valorise des modèles de consommation qui sont contraires aux valeurs de la municipalité, avec par exemple de la publicité de voitures, et qui ont un fort impact sur l'environnement et les conditions de vie des Parisien.ne.s, car les panneaux publicitaires prennent beaucoup de place dans un espace public déjà suroccupé. Le nouveau contrat va dans la bonne direction mais maintient ces modèles de consommation contre lesquels il faut lutter.

Tout en comprenant qu'il s'agit d'une question organisationnelle, M. RAIFAUD s'inquiète du fait que la Ville transmette aux arrondissements des dossiers cette importance de façon si tardive. À cause de cela, le 10<sup>e</sup> avait perdu, dans le passé, 1 000 m<sup>2</sup> de jardin à côté du square Alban-Satragne parce que le contrat du parking avait été relancé en urgence et que les élu.e.s, pressés de voter, n'avaient pas eu le temps de considérer toutes les options possibles, y compris celle de déplacer l'entrée du parking sur le boulevard de Magenta pour gagner de l'espace. Il est nécessaire de mettre fin à cette pratique et, pour cette raison, le groupe écologiste ne prendra pas part au vote.

**Mme CORDEBARD** estime que les protestations sur le délai exprimées par le groupe écologiste sont légitimes, d'autant plus que la publicité est un sujet sur lequel le débat se poursuit depuis des années. À l'instar de la Maire de Paris, elle partage la volonté des élu.e.s écologistes de sortir du financement par la publicité de l'affichage municipal. Cependant, cette sortie doit se faire progressivement, surtout à l'heure où l'État s'apprête à ponctionner entre 300 et 400 millions d'euros sur les recettes de la Ville. Celle-ci est obligée d'équilibrer son budget, et Madame la Maire exprime sa solidarité à M. SIMONDON dont la tâche n'est pas facile. Elle fait remarquer au groupe écologiste que, même si leurs objections sont fondées, il y a eu un temps où les arrondissements n'auraient pas été consultés sur les décisions prises par la Ville. Elle laisse ensuite la parole à M. JOUSSELLIN pour une explication de vote.

**M. JOUSSELLIN** partage le regret que la délibération DFA 2 soit arrivée seulement samedi dernier. Même si le directeur de cabinet a essayé de le prévenir, M. JOUSSELLIN n'a pas vu le dossier et n'a donc pas pu l'étudier et en discuter avec ses collègues. Les élu.e.s communistes ont ainsi décidé de voter en faveur de la DFA 2 sans que cela ne les engage à rien, leur vote pouvant changer en Conseil de Paris après en avoir débattu.

**Mme CORDEBARD** a bien compris les positions des deux groupes et propose de passer aux voix.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		20	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions		NPPV	6 (Les Écologistes pour Paris 10 <sup>e</sup> )
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

## **2025 DLH 44 – Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** explique que la DLH 44 est une délibération technique, qui propose de modifier le règlement du changement d'usage des locaux d'habitation pour le mettre en conformité avec la loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale et avec le PLU bioclimatique de la Ville de Paris. Il sera dorénavant nécessaire d'ajouter le DPE dans les pièces à fournir pour toute transformation en meublé de tourisme, et d'introduire le nouveau « secteur de développement de l'habitation » voté avec le PLU. Mais la DLH 44 symbolise également l'engagement de la Ville de Paris dans la lutte contre la prolifération de locaux d'habitations qui ne sont pas destinés à loger les habitant.e.s. Paris a été la première ville de France à baisser de 120 à 90 le nombre de nuitées autorisées pour louer son appartement sur les plateformes touristiques.

La lutte contre les meublés touristiques est importante dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, où 30% des logements ne sont pas occupés à l'année et laissés vacants ou utilisés comme meublés de tourisme. Dire que la municipalité veut faire du logement une priorité, c'est aussi s'attaquer à cette problématique en interdisant, par exemple, l'achat de nouvelles résidences secondaires, comme Ian BROSSAT l'a proposé. Dire que le logement ne doit pas être un business, c'est empêcher la transformation de locaux d'habitation en meublés de tourisme et s'armer pour ce combat. Dire que le logement est un droit, c'est poursuivre la lutte pour obtenir le transfert de compétences du droit de réquisition aux communes. Pour que Paris reste une ville habitée et vivante, il faut continuer à créer du logement social et à utiliser tous les leviers possibles pour atteindre cet objectif. Cela signifie également s'attaquer à toutes les logiques qui font du logement un marché comme les autres, ce que fait cette délibération technique.

**Mme BRETON** souligne l'importance de l'obligation voulue par la loi de prouver que les locaux d'habitation destinés à la location touristique sont une résidence principale. Elle se pose cependant la question de savoir comment les contrôles peuvent être effectués et s'il est, par exemple, possible d'obliger les plateformes à retirer les annonces pour lequel l'avis d'impôt n'est pas apporté. L'enjeu est très important dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, où au moins 27% des meublés touristiques proviennent d'annonces de multi-loueurs, soit

plus de 1 000 logements qui a priori ne sont pas des résidences principales et sont ainsi retirés du marché locatif, participant de ce fait à l'augmentation du prix de l'immobilier. Les meublés touristiques représentent seulement une partie du problème, car dans le 10<sup>e</sup> arrondissement environ 15 400 logements sont inoccupés dont 9 700 à l'année. Il est nécessaire de donner plus de compétences aux communes, afin de retirer ces logements du mécanisme des vacances spéculative qui opère très fortement à Paris.

**Mme VASA** indique que le nombre d'annonces de meublés touristiques à Paris s'élève désormais à 100 000, sans compter tous ceux qui ne sont pas déclarés. Cela représente le nombre cumulé des logements du 9<sup>e</sup> et du 10<sup>e</sup> arrondissement, ce qui montre bien l'ampleur du problème. Heureusement que les règles changent à Paris, avec la diminution du nombre maximal de location de 120 à 90 jours par an, l'obligation qu'il s'agisse d'une résidence principale et celle de fournir le numéro d'identification du logement. Pour les propriétaires qui veulent aller au-delà de ces nouvelles règles, il est nécessaire de déclarer à la Ville de Paris le « changement de destination », c'est-à-dire l'exercice d'une activité économique d'hébergement touristique. Et si les logements se trouvent dans les nombreuses zones les plus touristiques de la capitale, les propriétaires sont obligés de compenser la surface du meublé touristique en la doublant dans le même secteur en logement d'habitation loué à l'année. Les amendes pour les propriétaires qui ne respecteront pas ces règles pourront aller jusqu'à 600 000 euros.

**M. JOUSSELLIN** assure Mme BRETON que la Ville de Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement procéderont à des contrôles massifs, quartier après quartier, pour identifier tous les meublés touristiques.

**Mme CORDEBARD** se félicite que la Ville et les arrondissements disposent désormais d'outils et de moyens supplémentaires pour faire reculer la prolifération des meublés touristiques, même si la Ville a pris du retard pour lutter contre cette économie prédatrice. À terme, les villes devraient décider elles-mêmes quels sont les quartiers à protéger et appliquer des mesures encore plus restrictives, pour permettre aux ménages de venir s'installer à Paris.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription, en précisant que Laurence PATRICE ne prendra pas part au vote de la DLH 20.

**Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription**

**2025 DAC 6 – Subventions (527 500 euros), conventions et avenants, avec 9 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque**

**2025 DAC 116 – Subvention (10 000 euros) et convention avec l'association Photo Days (9<sup>e</sup>)**

**2025 DAC 183 – Subventions (75 000 euros) à 6 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions**

**2025 DSOL 8 – Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris, et subventions (5 032 121 euros)**

**2025 DU 21 – Acquisition en pleine propriété d'une portion d'un mur présumé mitoyen 210 rue Saint-Maur (10<sup>e</sup>) – Signature d'un protocole transactionnel avec la copropriété**

**2025 DASCO 1 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros)**

**2025 DDCT 2 – Subventions (245 073 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration**

**2025 DDCT 6 – Subventions (13 500 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10<sup>e</sup> arrondissement (1<sup>ère</sup> enveloppe EDL 10)**

**2025 DDCT 23 – Subventions (100 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations**

**2025 DVD 22 – Stationnement de surface – Dispositions diverses d'ajustement**

**2025 DAC 286 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Faustino Camazon Valentin au 10 rue des Récollets dans le 10<sup>e</sup>**

**2025 DLH 20 – Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par Élogie-SIEMP**

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		19 (20 votants pour la DLH 20)	
Nombre de votants		21	
POUR	21 (20 pour la DLH 20)	CONTRE	
Abstentions		NPPV	1 (Laurence PATRICE pour la DLH 20)
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

### **VŒUX**

Mme PATRICE présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

#### **V10 2025 01 – VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À UN HOMMAGE À MARIE-LOUISE BOUGLÉ**

*Considérant que Marie-Louise Bouglé, dernière-née en 1883 d'une fratrie de onze enfants en Ille-et-Vilaine, après le décès de son père, briquetier à Vitré, est arrivée à l'âge de quinze ans à Paris pour y trouver un travail ;*

*Considérant que d'abord vendeuse, elle obtient ensuite un diplôme de sténodactylo grâce à des cours du soir lui donnant le goût d'apprendre tant qu'elle fréquente les conférences des Universités populaires ;*

*Considérant que, par ce bel exemple d'émancipation d'une femme par l'éducation populaire, elle découvre et s'intéresse alors aux associations féministes de son temps ;*

*Considérant qu'en 1910, adhérant à l'Union française militant pour le droit de vote des femmes, Marie-Louise Bouglé cherche alors à approfondir le sujet des droits des femmes et se rapproche de son aînée Marguerite Durand, fondatrice en 1897 de La Fronde, premier quotidien entièrement réalisé par des femmes ;*

*Considérant les points de divergences importants entre la dactylo militante pacifiste et la patronne de presse, en 1921, à l'approche de la quarantaine, Marie-Louise Bouglé décide de suivre sa propre voie en créant une bibliothèque de documentation féministe dans son minuscule appartement du 10<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Considérant que devenue bibliophile, écumant après ses heures de travail les librairies et les boutiques de brocanteurs, elle profite de la dispersion de nombreuses bibliothèques privées et du peu d'intérêt alors pour les écrits de femmes ;*

*Considérant qu'avec la passion et l'énergie d'une autodidacte, Marie-Louise Bouglé recueille ainsi beaucoup d'ouvrages et textes faisant d'elle au fil du temps une des premières archivistes du féminisme ;*

*Considérant que pendant trois ans elle collectionne, classe, catalogue pour les mettre à disposition non sans se battre avec son propriétaire qui, craignant des réunions suspectes, refuse l'accueil du public dans une chambre privée ;*

*Considérant qu'en 1924, Marie-Louise Bouglé parvient à ses fins et ouvre sa bibliothèque, « au troisième étage du numéro 18 de la rue des Messageries, entre les magasins d'un parfumeur en gros et les bureaux d'un commissionnaire en marchandises, [...] un îlot perdu dans la houle du commerce qui déferle alentour » ;*

*Considérant que dans son numéro de février-mars 1924, la revue d'éducation populaire La Mère éducatrice informe sur les conditions d'accès à la bibliothèque Marie-Louise Bouglé, une « bibliothèque féministe et féminine [...] mise à la disposition des écrivains, journalistes, conférenciers, etc., que la question intéresse » ;*

*Considérant qu'à ses débuts, trois mille volumes, sept mille journaux et revues, œuvres de femmes ou traitant de questions féminines sont proposés au public gratuitement du lundi au samedi soir après la journée de travail de Marie-Louise Bouglé ;*

*Considérant qu'elle double ensuite le nombre d'ouvrages en recueillant les archives de personnalités féministes, venant aussi de se marier, elle quitte le 10<sup>e</sup> pour s'installer dans le 13<sup>e</sup> arrondissement dans un espace plus grand ;*

*Considérant que ce nouveau lieu lui permet de développer son activité, Marie-Louise Bouglé se consacre essentiellement à sa tâche d'archiviste ;*

*Considérant que Madeleine Pelletier, première femme médecin admise à l'internat des asiles d'aliénés, lui remet en 1933 son manuscrit Mémoires d'une féministe et que la nièce d'Hubertine Auclert lui confie également les archives de cette pionnière du combat pour le droit de vote des femmes ;*

*Considérant la mort de Marie-Louise Bouglé à 53 ans, le 13 juin 1936, sans avoir pu terminer le classement des douze mille documents entreposés dans ses locaux du 13<sup>e</sup>, et le fait que le devenir de sa bibliothèque n'est pas assuré, ses livres ne pouvant pas être mêlés à ceux de la bibliothèque de Marguerite Durand ;*

*Considérant qu'en 1946 le fonds Bouglé est finalement donné à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris qui intègre les livres mais laisse de côté les archives ;*

*Considérant que depuis 2010 le reclassement du fonds Bouglé permet de découvrir des pépites féministes donnant lieu à des publications inédites dans la collection Folio histoire comme le Journal longtemps disparu d'Hubertine Auclert ou encore les Mémoires d'une féministe intégrale de Madeleine Pelletier ;*

*Considérant le riche travail de documentation et recherches de l'association Histoire et Vie du 10<sup>e</sup> qui nous permet de découvrir le parcours exemplaire de cette bibliothécaire féministe restée dans l'ombre ;*

*Considérant la conférence organisée par Histoire et Vie du 10<sup>e</sup> que nous accueillerons en mairie pour mieux connaître et approfondir le travail de Marie-Louise Bouglé ;*

*Considérant notre détermination pour que dans l'espace public parisien, et en particulier dans le 10<sup>e</sup>, la mémoire de femmes remarquables souvent oubliées prenne place, en offrant ainsi aux Parisiennes et Parisiens la possibilité de les découvrir ;*

***Sur proposition des élu.e.s PCF, la majorité du 10<sup>e</sup> émet le vœu :***

- ***Que la Ville de Paris rende hommage à Marie-Louise Bouglé, qui a dédié sa vie à documenter l'histoire et la mémoire féministe, en apposant une plaque au 18 rue des Messageries, là où elle initia dans une chambre modeste sa première bibliothèque féministe.***

**Mme CORDEBARD** remercie Mme PATRICE d'avoir parlé de Marie-Louise Bouglé, dont elle ne connaissait pas l'incroyable histoire. Le 10<sup>e</sup> arrondissement se félicite toujours de pouvoir honorer la mémoire des femmes qui l'ont marqué. Le vœu déposé par le groupe PCF représente une belle occasion de le faire et Madame la Maire propose de le voter avec enthousiasme.

*Le vœu déposé par la majorité municipale, relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Marie-Louise Bouglé, est adopté à l'unanimité.*

**M. WATANABÉ-VERMOREL** présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

**V10 2025 02 – VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10<sup>e</sup>, RELATIF À LA COMMUNICATION DE LA VILLE ET AUX PLATEFORMES NUMÉRIQUES**

*Considérant la présence depuis 2009 de la mairie de Paris sur le réseau Twitter, devenu X ;*

*Considérant l'évolution du réseau depuis son rachat par Elon Musk, qui en détient tous les pouvoirs et les met au service de son idéologie discriminatoire et réactionnaire ;*

*Considérant les déclarations de Mark Zuckerberg, dirigeant de Meta, indiquant qu'il abandonne désormais la modération des fausses informations et qu'il suit Elon Musk dans sa vision viriliste, toxique, discriminatoire et réactionnaire ;*

*Considérant l'usage impropre des données personnelles et la vulnérabilité des données collectées par les plateformes X-Twitter et Meta ;*

*Considérant le modèle économique de ce type de plateformes qui vise à enfermer leurs usagers et d'en exploiter les contributions et les données personnelles ;*

*Considérant que ces plateformes dépendent de leurs contributeurs, et la contribution de fait de la Ville de Paris à leur rentabilité ;*

*Considérant la monétisation et la pression commerciale croissante de ces réseaux ;*

*Considérant une orientation politique désormais assumée à l'extrême droite et des dispositions très défavorables aux opinions modérées et progressistes et donc au pluralisme ;*

*Considérant que, par ces dispositions, X-Twitter et bientôt Meta encouragent les discours haineux, les appels à la violence et les comportements toxiques incompatibles avec l'image de la Ville de Paris qui cherche, elle, à promouvoir un environnement sûr et inclusif ;*

*Considérant le rôle de la plateforme X-Twitter et de Meta dans la propagation de la désinformation et leur ambition explicite à influencer sur la politique européenne ;*

*Considérant le rôle actif de ces plateformes dans les campagnes victorieuses de Donald Trump aux États-Unis et le rôle politique explicite d'Elon Musk en défaveur du service public ;*

*Considérant les alternatives existantes pour mieux protéger les libertés individuelles, la qualité et la neutralité du débat public ainsi que la protection des diversités ;*

*Considérant le rôle de la puissance publique pour soutenir les initiatives locales et européennes pour créer des alternatives sociales, contribuant à un écosystème numérique plus souverain et respectueux des valeurs européennes ;*

*Considérant le départ de X le 20 janvier 2025 de la Ville ;*

**Sur proposition de Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Ulf CLERWALL, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10<sup>e</sup>, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que :**

- ***La Ville développe des canaux de communication indépendants des plateformes dont les modèles économiques ne garantissent pas la qualité des débats et la protection des usagers, telles que celles de l'entreprise Meta ;***
- ***La Ville recherche toutes les voies utiles pour soutenir et favoriser l'émergence et la fédération des initiatives éthiques et responsables dans le domaine des réseaux sociaux, et propose en particulier un serveur Mastodon dont les règles de modération soient décidées par les Parisien.ne.s ;***
- ***Le Conseil de Paris interpelle le ministère de l'Intérieur pour qu'il rende compte des actions qu'il prévoit ou qu'il met en œuvre, afin de réduire les risques de déstabilisation étrangère lors des élections prochaines à commencer par les municipales de 2026 ;***
- ***Le Conseil de Paris interpelle le Parlement européen pour réglementer sur les réseaux sociaux en général et en particulier sur l'obligation d'interopérabilité des plateformes dites de réseaux sociaux, disposition indispensable à la défense des consommateurs de services numériques et des citoyens.***

**M. JOUSSELLIN** observe que nous sommes loin du temps où les réseaux sociaux permettaient de rester en contact, d'apprendre et d'échanger. Aujourd'hui, ils sont devenus un outil au service des plus puissants, Elon Musk et Mark Zuckerberg faisant partie des personnes les plus riches et les plus puissantes de la planète. Elon Musk a utilisé X pour favoriser l'élection de Donald Trump aux États-Unis. En Russie, Vladimir Poutine n'hésite pas à s'en servir pour tenter de déstabiliser ses ennemis. Le groupe PCF continue à penser que, pris autrement, les réseaux sociaux peuvent être des outils de partage, de connaissance et d'émancipation. C'est tout l'enjeu qui se présente dans les années à venir pour empêcher la propagation des fausses informations et pour que les réseaux sociaux paient leurs impôts en France. Les élu.e.s communistes estiment que le débat ne doit pas s'arrêter à quitter X ou non et, même s'ils auraient présenté le vœu différemment, ils en partagent l'idée générale qui est de réguler les réseaux sociaux et voteront donc en sa faveur.

**M. FORT** estime que le vœu présenté par le groupe écologiste n'a pas sa place dans un conseil d'arrondissement, où les priorités qui doivent être traitées dans l'intérêt des habitant.e.s sont bien autres. Par ailleurs, M. FORT ne comprend pas le choix de certains députés de la circonscription qui ont quitté X pour aller sur Mastodon ou Bluesky tout en ne fermant pas leur compte sur X de façon à pouvoir revenir, ou bien le choix de certains élus qui ont quitté X pour aller sur Facebook alors que le patron de Facebook s'est beaucoup rapproché de celui de X. Ces choix ne semblent ni clairs ni judicieux. Quant à la volonté de réglementer les réseaux sociaux, elle a déjà été clairement exprimée au niveau européen. Enfin, si le vœu écologiste vise à créer un réseau social à l'échelle parisienne, compte tenu de l'investissement nécessaire pour ce faire, la Ville de Paris risque de gaspiller beaucoup d'argent sans en tirer aucun profit, un réseau social étant par définition ouvert. M. FORT votera contre le vœu du groupe écologiste.

Pour **M. SIMONDON**, l'intervention de M. FORT ne fait que démontrer la force du déni face à l'un des dangers majeurs que courent les démocraties occidentales. La prise de conscience est progressive. Depuis des années, les ingénieurs du chaos utilisent les réseaux sociaux pour déstabiliser les systèmes démocratiques en servant des intérêts économiques, politiques et géopolitiques. Tout s'est accéléré depuis le rachat de Twitter par Elon Musk et sa « militarisation » au service des projets de leaders ultra-conservateurs comme Trump, Milei et Meloni, et d'une perturbation des équilibres politiques en Allemagne, au Royaume-Uni et au Canada. L'alignement des géants de la tech est, de ce point de vue, très inquiétant.

La diversification des canaux d'information est indispensable à la Ville de Paris pour se protéger à l'avenir des risques de mauvais usage de la part des réseaux sociaux. Il est nécessaire de soutenir toutes les alternatives, tous les cadres où l'information est fiable, où les règles relatives aux *fake news* sont respectées et où la notion de conflit d'intérêt est prise en compte. Les citoyens doivent recevoir une information de qualité qui ne soit pas fallacieuse. Dès maintenant, la plus grande vigilance doit être apportée à la façon de protéger les prochaines échéances démocratiques, municipales et présidentielles. C'est maintenant qu'il faut se poser la question de l'ingérence étrangère en soutien de certains candidats, et pas plus tard au cœur-même de la campagne électorale. C'est maintenant qu'il faut exiger les outils indispensables pour se protéger et lutter contre les informations erronées ou trompeuses. M. SIMONDON invite à voter en faveur du vœu écologiste.

**Mme CORDEBARD** partage l'idée que le débat sur les plateformes numériques est pertinent et nécessaire. Elle pense également que la meilleure approche est celle de diminuer la dépendance des réseaux sociaux en réduisant leur utilisation.

*Le vœu présenté par les élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10<sup>e</sup>, relatif à la communication de la Ville et aux plateformes numériques, est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT).*

M. JOUSSELLIN présente le troisième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

**V10 2025 04 – VŒU DÉPOSÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE COMMUNISTE, RELATIF AUX FERMETURES DE CLASSES ET AU NON-REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES PUBLICS PARISIENS**

*Considérant que l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux ;*

*Considérant le vœu du groupe communiste et citoyen relatif aux fermetures de classes et au non-remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics parisiens, adopté lors du Conseil de Paris d'octobre 2024 ;*

*Considérant que la politique d'austérité d'Emmanuel Macron s'est déjà traduite par la suppression de 125 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2024 et de 155 postes en 2023 sur le seul territoire parisien ;*

*Considérant que seuls 6 postes supplémentaires ont été créés pour consolider la brigade de remplacement alors que les besoins sont quotidiens et très nombreux, et aboutissent à des classes régulièrement sans professeur, au moins une classe par jour pendant l'hiver 2023-2024 à Paris ;*

*Considérant que, selon les documents du CSA ministériel, pour la rentrée 2025, sur les 470 postes supprimés nationalement, 110 postes dans le premier degré et 92 postes dans le second degré sont retirés à l'académie de Paris ;*

*Considérant que les écoles publiques parisiennes essuient près d'un quart des suppressions de postes prévues pour l'ensemble du territoire national ;*

*Considérant que les suppressions massives de postes prévues pour les écoles parisiennes dégraderont les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage de tous les élèves, mais en particulier des plus fragiles ;*

*Considérant que ces fermetures ne sauraient être justifiées au nom de la baisse démographique, qui pourrait très bien servir à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail pour, in fine, permettre l'accès au savoir du plus grand nombre ;*

*Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe », menée dès 2022, a rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes parisiens et régionaux, députés et sénateurs ;*

*Considérant les mobilisations depuis mars 2022 afin de demander au ministère de l'Éducation nationale d'annuler les suppressions de postes ;*

*Considérant que les suppressions massives de postes se traduiront à la rentrée prochaine par de nombreuses classes au-delà du maximum de 25 élèves par classe ;*

*Considérant que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;*

*Considérant que les conditions de travail dégradées aboutissent à un manque d'attractivité du métier d'enseignants et à des démissions d'enseignants expérimentés en très forte augmentation ;*

*Considérant, précisément sur ce point, l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi les plus élevés des pays membres de l'organisation ;*

*Considérant que les réformes successives et les suppressions de postes entraînent une fuite vers le privé qui est passée de 33 à 36% l'année dernière et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissement, mettant en danger la mixité sociale et scolaire, et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;*

*Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière d'inclusion des élèves en situation de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;*

*Considérant les difficultés d'affectation de certains élèves dans leur école ou collège de secteur suite à la fermeture de classes de l'an dernier et l'obligation pour les enfants de s'éloigner de chez eux pour aller à l'école alors que l'État se doit de donner une place à chaque élève dans l'école dont il dépend ;*

*Considérant le manque d'enseignants dans plusieurs établissements constaté à ce jour, contredisant le discours ministériel qui annonçait qu'il y aurait « un enseignant devant chaque classe à la rentrée » ;*

*Considérant la communication mensongère du Gouvernement laissant croire qu'aucun poste d'enseignant ne serait supprimé sur le prochain budget ;*

*Considérant que 12 fermetures de classes dans le premier degré sont prévues dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ;*

*Sur proposition d'Élie JOUSSELLIN, Laurence PATRICE et Philippe GUTTERMANN, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :*

- *Le Rectorat annule les suppressions de postes dans l'Éducation nationale ;*
- *Revoie à la baisse le nombre d'élèves par classe (actuellement 22 élèves par classe en moyenne) pour correspondre à la moyenne européenne (19,3 par classe) ;*
- *Pourvoie dans les plus brefs délais les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et les collèges ;*
- *Développe une politique attractive d'embauche des enseignant.e.s qui passe par une revalorisation des concours et une revalorisation salariale d'au moins 20% sans conditions ;*
- *L'État affecte en priorité des moyens supplémentaires au développement de l'école inclusive, pour développer des structures mixtes en faveur des élèves en situation de handicap et, en parallèle, des moyens supplémentaires pour le recrutement d'AESH.*

**M. FORT** rappelle que, depuis 2014, la ville de Paris perd chaque année 2 600 élèves, ce qui correspond à peu près à 130 classes de 20 élèves et fait comprendre la nécessité d'opérer un certain réajustement à l'échelle de la Ville de Paris. Cela ne signifie pas qu'il faut systématiquement supprimer des postes d'enseignants sur tout le territoire parisien. Bien au contraire, dans certaines écoles il faudrait « négocier » avec le Rectorat pour faire en sorte que tous les postes soient maintenus. M. FORT n'est pas d'accord avec la majorité municipale sur le fait que la baisse de la natalité en France est la cause principale de la perte d'effectifs dans les écoles. En réalité, la baisse de la natalité est seulement de 10%, alors que depuis 2014 les effectifs dans les écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement ont diminué de plus de 30%.

La majorité municipale devrait se concentrer sur ses propres responsabilités plutôt que de « taper fort » au risque de « taper à côté ». C'est la majorité municipale de la Ville de Paris qui, depuis 2014, a diminué de 50% ses investissements dans les écoles parisiennes et qui avec les nouveaux rythmes scolaires a bousculé les équilibres des familles, des enseignants et des animateurs du périscolaire. Ces derniers ne sont pas bien traités et sont désormais obligés de multiplier les grèves. La Ville ne doit pas se dédouaner en accusant le Gouvernement. Les 4 000 suppressions de postes, qui avaient été annoncées par la ministre de l'Éducation nationale à la mi-janvier, ont été annulées et, de plus, 2 000 postes d'AESH seront créés cette année. M. FORT termine son intervention en précisant qu'il n'y a pas de baisse des effectifs dans les écoles au niveau national mais seulement au niveau parisien, et que la cause de cela est le départ des familles dû à la politique municipale. Il votera contre le vœu du groupe communiste.

**M. ALGRAIN** observe que, si le texte du vœu est reconduit d'année en année, c'est parce que le nombre de fermetures de classes est malheureusement identique à celui de l'année dernière. Malgré cela, en 2024, la municipalité est parvenue à s'opposer à une fermeture dans l'école des Écluses Saint-Martin, ce qui montre que tous les combats ne sont pas vains. L'État continue de « casser » l'école publique en s'attaquant désormais aux établissements les plus fragiles, ceux qui sont situés en réseau d'éducation prioritaire. La

seule mesure correcte prise par le premier gouvernement d'Emmanuel MACRON, le dispositif du dédoublement des classes dont la première évaluation avait été positive, est maintenant en train d'être révoquée. Les écoles en réseau d'éducation prioritaire sont celles qui paient le plus lourd tribut, le Rectorat annonçant la fermeture de deux classes dans une même école, en l'occurrence Vicq-d'Azir. Les dommages causés aux écoles parisiennes sont énormes et la Ville s'opposera avec détermination à la volonté de « casse répétée » de l'école de la part du Gouvernement.

**Mme DUMOULIN** informe que le groupe écologiste votera en faveur du vœu déposé par les élu.e.s communistes. La majorité municipale est résolument engagée en faveur du service public d'éducation et contre les fermetures de classes et les suppressions de postes. Elle est très impliquée dans les questions relatives aux effectifs, aux salaires et à l'inclusion scolaire. La politique gouvernementale favorise l'explosion de la ségrégation sociale, alors que l'Académie de Paris est déjà la plus ségréguée de France. Une étude de Julien Grenet et Pauline Charousset, publiée en mars 2024, indique que 55% des élèves de 6<sup>e</sup> issus de classes sociales très favorisées sont dans des collèges privés sous contrat en 2023. Si on laisse se dérouler la mécanique démographique sans aucune volonté politique d'agir contre la ségrégation sociale, ce chiffre passera à 76% en 2034. De façon globale, le nombre des élèves de 6<sup>e</sup> issus de différentes classes sociales qui sont dans le privé sous contrat pourrait passer de 38,6% en 2023 à 53,6% en 2034.

Il s'agit du scénario le plus défavorable de celle qui pourrait être appelée la « privatisation des missions d'enseignement » et, par conséquent, de la ségrégation sociale. Il est notable que quasiment aucune fermeture de classes n'est prévue en 2025 pour les écoles et les collèges du privé sous contrat. C'est un véritable projet sociétair de la part du Gouvernement. Le 10<sup>e</sup> arrondissement n'est pas la France, mais il n'est pas non plus une république autonome ni une île. Il subit des volontés politiques nationales et a le droit de s'y opposer. Julien Grenet propose un chemin clair : pour éviter de faire exploser la ségrégation scolaire notamment dans les collèges, il faudra fermer 2,6% des classes du privé par an. En 2025, le Rectorat annonce 110 suppressions de postes dans le premier degré et 92 dans le secondaire.

**Mme CORDEBARD** souhaite revenir sur plusieurs affirmations de l'interventions de M. FORT qui sont fausses. La Ville de Paris n'a pas diminué de moitié son investissement dans l'école, bien au contraire elle continue d'investir massivement dans la rénovation des établissements scolaires, et augmente régulièrement les montants alloués pour chaque élève. Les enseignant.e.s qui ont changé d'académie sont très heureux de travailler à Paris justement parce que la Ville met véritablement les moyens. Mais si la Ville croit dans l'école publique, elle ne croit pas que ce soit une bonne chose d'être parmi les plus mauvais élèves de l'OCDE pour le nombre d'enfants par classe, ni que la France le soit pour le nombre de jours d'école. Pour ce qui est des animateurs du périscolaire, des milliers de nouveaux postes ont été créés ainsi qu'une école de l'animation avec des circuits de professionnalisation. Quant au départ des familles, c'est la pénurie de logements qui les empêche de rester ou de s'installer à Paris. La baisse de la natalité, enfin, ne concerne pas seulement Paris mais toute la France.

*Le vœu déposé par les élu.e.s du groupe communiste, relatif aux fermetures de classe et au non-remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics parisiens, est adopté à la majorité (1 vote contre : Bertil FORT)*

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** invite tous les présents à participer à la soirée-débat sur le mal-logement des enfants, organisée en partenariat avec l'UNICEF, qui se tiendra dans les locaux de la mairie le 3 février à 18h30. Elle rappelle également la votation citoyenne du dimanche 23 mars, remercie les élu.e.s et le public, et leur donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'arrondissement le 25 mars à 18h30.

*La séance est levée à 21h13.*

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 <sup>e</sup> arrondissement	Mme Enora BRETON, conseillère du 10 <sup>e</sup> arrondissement Secrétaire de séance